

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 955

9 avril 2015

### SOMMAIRE

Action Health S.A. ....	45796	Gefirex SPF S.A. ....	45802
Baikor S.A. ....	45799	Global Institutional Capital S.à r.l. ....	45801
Barclays Portfolios SICAV ....	45799	Goal.com (Holdco) S.A. ....	45801
Base 2000 S.A. ....	45799	Golden Share S.A. ....	45802
BBTPS Networks Holdings S.à r.l. ....	45800	Goodrich XCH Luxembourg B.V. ....	45801
BDC Sol S.à r.l. ....	45800	Gordon March S.A. ....	45803
Belimmo S.A. ....	45800	Gosth S.A. ....	45803
BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...	45800	Greenpc S.A. ....	45803
BGV III Bielefeld S.à r.l. ....	45800	Griffin Partners S.à r.l. ....	45802
BlackRock Global Funds ....	45797	Griffin Topco II S.à r.l. ....	45802
Blagnac Investments S.à r.l. ....	45797	Gsainvest S.A., SPF ....	45803
Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l. ....	45797	Harkand Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	45804
Broadleaf (Lux) S.à r.l. ....	45798	Haystack Ventures Inversiones S.à r.l. ...	45804
Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l. ....	45798	Heico Luxembourg S.à r.l. ....	45804
Burger King (Luxembourg) S.à r.l. ....	45798	Helix Offshore International Holdings S.à r.l. ....	45805
CEIF Properties S.à r.l. ....	45840	Icalux S.A. ....	45840
Cervinia Europe ....	45805	Immo Hotel S.A. ....	45840
Chrisco S.A. ....	45806	IRAF Rosi Holdings ....	45828
Efiscience ....	45796	Marché du Nord ....	45806
Firewall Management Mip S.à r.l. ....	45794	Nethuns S.A. ....	45814
Freo Asset Management Holding S.à r.l. .....	45794	Nethuns S.à r.l. ....	45814
Freo Management S.à r.l. ....	45794	Samsonite International S.A. ....	45824
		Sauchie Holdco S.à r.l. ....	45806

**Firewall Management Mip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.637.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 février 2015*

En date du 26 février 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée d'un (1) an:

- Monsieur Peter COHEN, né le 28 septembre 1952 à Botesdale, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 12, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT;

- Monsieur Jonathan BEN-DAVID, né le 2 janvier 1960 à Londres, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 12, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT;

- Monsieur Robert BELL, né le 16 novembre 1967 à Aldershot, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 12, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT;

- Monsieur John DUNDON, né le 10 janvier 1951 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante 52, the Leasowe, Lichfield, Staffordshire WS13 7HA, Royaume-Uni;

- Monsieur Christopher ROUTLEDGE, né le 9 septembre 1952 à Londres, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 15, Lakewood Road, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire S053 1ER;

- Monsieur John MURPHY, né le 17 août 1967 à Walsall, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 10, Maple Grove, Lichfield, Staffordshire WS14 9XB, Royaume-Uni;

- Monsieur Kevin MATTHEWS, né le 14 août 1957 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 5, Denton Drive, Marston, Moretaine, Bedfordshire MK43 0NA, Royaume-Uni;

- Monsieur Gregory PRITCHETT, né le 7 septembre 1972 à Solihull, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 5, Denton Drive, Marston, Moretaine, Bedfordshire MK43 0NA, Royaume-Uni;

- Monsieur Mark CROSS, né le 8 août 1975 à Wolverhampton, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 2, Walshaw Brook Close, Walshaw, Bury BL8 3TB, Royaume-Uni; and

- Monsieur Matt HEMMING, né le 30 mars 1982 à Windsor Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 7, Eastdown Gardens, Weymouth, Dorset DT3 6QP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Firewall Management MIP, S.A.

Signature

Référence de publication: 2015035029/34.

(150039811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

**Freo Asset Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Freo Management S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.332.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 181015,

in its capacity as sole shareholder of Freo Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.332 and with a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), which has been incorporated on 25 November 2013 pursuant to a deed of the before mentioned notary (the Company), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 466 on February 20<sup>th</sup>, 2014 and whose articles of incorporation have not been amended since.

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Senningerberg on 9 February, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. FREO Group S.à r.l. is the sole shareholder (the sole shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the sole shareholder takes the following resolution:

#### *Resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "Freo Management S.à r.l." into "Freo Asset Management Holding S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Freo Asset Management Holding S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).”

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

### **Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes**

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am dreiundzwanzigsten Februar,

Vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

FREO Group S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B. 181015,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Freo Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B183.332 und mit einem Stammkapital von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600), welche durch die Urkunde des vorstehend genannten Notars am 25. November 2013 gegründet wurde (die Gesellschaft), eingetragen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 466 vom 20 Februar 2014.

hier vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, Angestellter, mit Berufsadresse in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund von einer Vollmacht die in Senningerberg, am 9. Februar 2015 ausgestellt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. FREO Group S.à r.l. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

#### *Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft von „Freo Management S.à r.l.“ in „Freo Asset Management Holding S.à r.l.“ zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodass dieser von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name** “. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Firma Freo Asset Management Holding S.à r.l. (die Gesellschaft) gegründet, welche der Luxemburger Gesetzgebung,

insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz), sowie der gegenwärtigen Satzung (die Satzung) unterliegt.“

*Voraussichtliche Kosten*

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-) betragen.

*Erklärung*

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4147. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035032/96.

(150039667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

---

**Action Health S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 février 2015*

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTION HEALTH S.A.

Référence de publication: 2015035495/17.

(150040412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Efiscience, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.500.

*Extrait de la décision du gérant unique en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015*

1. Le gérant unique, Monsieur STATHAM Paul décide de transférer le siège social actuel de la Société EFISCIENCE SARL, du 45, route d'Arlon L-1140 Luxembourg vers le 79, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2015035656/14.

(150040357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 Février 2015*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que Messieurs Frank P. LE FEUVRE, Nicholas Charles Dalton HALL, Geoffrey RADCLIFFE, Alexander Charles HOCTOR-DUNCAN, Bruno ROVELLI et Madame Francine KEISER ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016 et que PricewaterhouseCoopers Société Coopérative a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mars 2015.

*Pour Blackrock Global Funds*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015035536/18.

(150040077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 février 2015*

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Mr. Michael DILLON et de Mr. Seamus O'MAHONY de leur fonction de gérants de catégorie A.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'Associé Unique décide de nommer:

- Mr. Sam RUSSELL, demeurant au 83 Delford Drive, Rochestown, Cork, Irlande.
- Mr. Tom KINGSTON, demeurant au 7 Liberty Street, Cork, Irlande.
- Mr. Christopher KAY, demeurant au Dromderrig, Kinsale, Cork, Irlande.
- Mr. John GAFFNEY, demeurant à Underwood, Ballyleigh, Waterfall, Irlande.

En tant que nouveaux gérants de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

BLAGNAC INVESTMENTS S.à r.l.

Référence de publication: 2015035537/20.

(150039871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 700.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.902.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035539/10.

(150040456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Par résolutions prises en date du 31 janvier 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035540/15.

(150039888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 59.455.175,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.769.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 23 février 2015 que:

- Monsieur Jose CIL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;
- Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;

- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, né le 28 février 1986, à Curitiba, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Jose CIL avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, né le 8 mars 1978, à Salvador, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose des gérants suivants:

- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, gérant de catégorie A,
- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, gérant de catégorie A,
- Monsieur Erik ADAM, gérant de catégorie B, et
- Monsieur René BELTJENS, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015035542/28.

(150040311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.101.534,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.693.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 23 février 2015 que:

- Monsieur Jose CIL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;
- Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;

- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, né le 28 février 1986, à Curitiba, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Jose CIL avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, né le 8 mars 1978, à Salvador, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose des gérants suivants:

- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, gérant de catégorie A,
- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, gérant de catégorie A,
- Monsieur Erik ADAM, gérant de catégorie B, et
- Monsieur René BELTJENS, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015035543/28.

(150040322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Baikor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.430.

—  
*Extrait des résolutions prises par conseil d'administration en date du 22 janvier 2015*

SGG S.A., Société Anonyme luxembourgeoise, ayant son siège au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommée Agent Dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 24 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Référence de publication: 2015035545/11.

(150040137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Barclays Portfolios SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

—  
The Bank of New York Mellon (International) Limited déclare par la présente la dénonciation du siège social de la société Barclays Portfolios SICAV avec la date effective du 28 Février 2015.

Dénomination sociale de la Société: Barclays Portfolios SICAV

Numéro d'Immatriculation de la Société: B 120.390

Adresse du siège social: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Identité du domiciliataire: The Bank of New York Mellon (International) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mars 2015.

The Bank of New York Mellon (International) Limited

Référence de publication: 2015035546/15.

(150040065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Base 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société BASE 2000 S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035547/17.

(150040923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.123.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035548/10.

(150040319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035551/10.

(150040317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Belimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.964.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015035553/10.

(150039983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.084.

---

Veuillez noter que le siège social de l'associé BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, R.C.S. Luxembourg B 128982, se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015035557/13.

(150039911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

---

Veuillez noter que le siège social de l'associé BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 130234, se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.



Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

BGV III Bielefeld S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015035558/13.

(150040018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Global Institutional Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 148.731.

Les associés de la Société ont pris acte de la décision suivante:

- Démission de Mutua (Luxembourg) S.A. de son poste de gérant de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015035708/12.

(150039982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 26 janvier 2015:

Le mandat d'administrateur de M. Richard MCMORRIS, ayant pris effet au 31 janvier 2014, viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2019.

L'adresse professionnelle de Monsieur McMorris est désormais située au Hanover House, Plan Tree Crescent, Londres TW13 7BJ (Royaume-Uni),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035710/15.

(150040314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.382,80.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Par résolutions signées en date du 19 Février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission du Gérant de Classe B suivant avec effet au 30 janvier 2015:

Mr. Richard Newbould

- Nomination du Gérant de Classe B suivant avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Derek William Harrison, né le 19 juin 1972 à Kilmarnock, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 1 Dow Avenue, Prestwick International Aerospace Park, South Ayrshire, KA9 2SA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

*Gérant de Classe A*

Référence de publication: 2015035711/19.

(150040449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Griffin Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 176.324.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/02/2015 a décidé:

- d'accepter la démission de Mr Szymon DEC de son poste de gérant avec effet immédiat;
- de nommer Mr Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant pour résidence le 16 rue Jean-Baptiste Fresez L-1724 Luxembourg comme gérant de classe B de la société de classe B avec effet au 31 janvier 2015
- de nommer Mr Cédric FRISCH, né le 5 janvier 1982 à Messancy (Belgique) ayant pour résidence le 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg comme gérant de classe B de la société avec effet au 31 janvier 2015 Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035712/14.

(150040073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Griffin Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 164.831.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/03/2015 a décidé:

- d'accepter la démission de Mr Paul LAWRENCE de son poste de gérant avec effet immédiat;
- de nommer Mr Cédric FRISCH, né le 5 janvier 1982 à Messancy (Belgique) ayant pour résidence le 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg comme gérant de classe B de la société avec effet au 31 janvier 2015 Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035713/12.

(150040162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Gefirex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 26.593.

**EXTRAIT**

Le conseil d'administration, en date du 13/02/2015, a nommé Monsieur Simon THEIS, expert-comptable, demeurant professionnellement 39, Rue Haute à L-4963 Clémency à la fonction de dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gefirex SPF S.A.  
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial  
Marc SCHMIT  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015035718/15.

(150040768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Golden Share S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 111.920.

Par résolutions du Conseil d'Administration tenu le 3 mars 2015 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Antonio Mafrica de sa fonction d'Administrateur;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant pour échéance l'assemblée statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015035722/15.

(150040428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Gordon March S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.036.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015 que  
CF Corporate Services  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société GORDON MARCH S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035723/17.

(150040930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.054.

—  
Le siège social sera dorénavant sis au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

GOSTH S. A.  
Francesco OLIVIERI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015035724/13.

(150039948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Greenpc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 80, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 161.432.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de GREENPC S.A. tenue le 13 février 2015*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'assemblée décide de révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes conféré à International Business Performers AG.

- L'assemblée décide de nommer Fidalpa S.A. (RCSL B 114.321) dont le siège social est sis à 9 Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg à titre de Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2015035725/17.

(150039952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Gsainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 150.276.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015*

- En date du 18 février 2015, la Société a désigné sa société SGG S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme

dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015035727/14.

(150040016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Harkand Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.060.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 avril 2014, les 80 parts sociales B d'une valeur nominale de 0,01 USD de la Société ont été transférées de Nicolas Mouté à OCM Luxembourg EPOF II Sarl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B133551)

D'autre part, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2015 a décidé d'accepter la démission de Mme Figen EREN, Mr Szymon DEC et Mr Martin GRAHAM de leur poste de gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035730/13.

(150040663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Haystack Ventures Inversiones S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.239.

En date du 2 février 2015 l'associé Jeffrey Daniel Oscodar a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit: 12.500 Parts Sociales de Classe A,

- 100 Parts Sociales de Classe B,
- 100 Parts Sociales de Classe C,
- 100 Parts Sociales de Classe D,
- 100 Parts Sociales de Classe E,
- 100 Parts Sociales de Classe F,
- 100 Parts Sociales de Classe G,
- 100 Parts Sociales de Classe H,
- 100 Parts Sociales de Classe I,
- 100 Parts Sociales de Classe J,

au nouvel associé Haystack Ventures International, LLC, société à responsabilité limitée, située à 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis, immatriculée au registre de commerce de Delaware sous le numéro 56116-75.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haystack Ventures Advisors S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2015035731/27.

(150040338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Heico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.266.

*Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 21 décembre 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 21 décembre 2014, Kinedyne Corporation a transféré 3.442 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à la société Heico Holding, Inc., immatriculée auprès du Registre du

Delaware Secretary of State sous le numéro 0359127, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA -19801 Wilmington, Delaware.

En vertu de ce même acte, Ill Canada Acquisition Company a transféré 13.811 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à la société Heico Holding, Inc., immatriculée auprès du Registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 0359127, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware.

En vertu de ce même acte, Ancra International LLC a transféré 1.460 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à la société Heico Holding, Inc., immatriculée auprès du Registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 0359127, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015035732/23.

(150040391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

### **Helix Offshore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.689.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 février 2015*

1. Madame Alisa B. Johnson a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 26 février 2015.
2. Le nombre de gérants est diminué de 6 gérants à 5 gérants.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Helix Offshore International Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015035733/15.

(150040297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

### **Cervinia Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.002,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.520.

—  
EXTRAIT

Suivant résolutions du 27 février 2015, l'associé unique a accepté la démission du gérant unique, la société à responsabilité limitée BUNT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 140 871, avec effet au 27 février 2015.

L'associé unique a nommé en qualité de gérants, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrice PFISTNER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse;

b) Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers.

L'associé unique a dès lors constaté que la société sera dorénavant gérée par deux gérants.

Conformément à l'article onze des statuts, les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, et sauf pouvoirs spéciaux, la Société est engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Pour extrait conforme

CERVINIA EUROPE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015035610/24.

(150040202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Chrisco S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 161.887.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 6 septembre 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* CHRISCO S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161887

\* Dont le siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 26 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2015.

Intertrust Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015035611/20.

(150040522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Marché du Nord, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 88, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.255.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 27/01/2015, il résulte les changements comme suit:

La société ROCEL SA, ayant son siège social à L-8080 BERTRANGE, 61 route de Longwy, immatriculée au RCSL sous le numéro B 178592, cède à Madame Sandra Claudia Valdares Teixeira, née le 30 juillet 1975 à Cerva (Portugal), demeurant à L-8479 Eischen, 38 Cité Bettenwiss, 100 parts sociales de la Société.

VALDARES TEIXEIRA Sandra Claudia .....	100 parts de la Société
Total: .....	100 parts sociales

Bettborn, le 27/01/2015.

Référence de publication: 2015035841/15.

(150040262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Sauchie Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 194.810.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen,  
on the thirteenth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Sauchie Investment L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' registrar of exempted companies under the number MC-80898, acting through its general partner Sauchie GP Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands' registrar of exempted companies under the number MC-296214;

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in New York (USA), on 11 February 2015.

Said proxy after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Sauchie Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand five hundred British Pounds (GBP 10,500.-) divided into one million and fifty thousand (1,050,000) shares with a par value of one Pence (GBP 0.01). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company’s capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. In this case, the board of managers may, if the shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the “A Managers”) and one or more B managers (the “B Managers”). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the

Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the joint signature of an A manager and a B Manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.



**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party subscribed and entirely paid up the one million and fifty thousand (1,050,000) shares as follows:

Subscriber	Number of shares
Sauchie Investment L.P., prenamed; .....	1,050,000
Total: .....	<u>1,050,000</u>

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand five hundred British Pounds (GBP 10,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31<sup>st</sup> December 2015.

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, acting in its capacity as sole shareholder, took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Paul WASSERMAN, born in Texas (United States of America) on 18 October 1972, with professional address at 600 Travis Street, Suite 7200, Houston, Texas 77002, United States of America, B Manager;

b. Mr William J. JANETSCHEK, born in New York (United States of America) on 28 August 1961, with professional address 9 West 57 Street Suite 4200 New York, NY 10019 United States of America, B Manager;

c. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 08 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, A Manager; and

d. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, A Manager.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,

le treize février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

“Sauchie Investment L.P.”, une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-80898 et ayant son siège à Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Sauchie GP Limited, une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-296214 et ayant son siège à Ugland House, Grand Cayman KY1-1104;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à New York (USA), le 11 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sauchie Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille cinq cents livres sterling (10'500.- GBP) divisé en un million cinquante mille (1'050'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Penny (0,01 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les associés le décident, être composé d'un ou de plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou de plusieurs gérants B (les «Gérants B»). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les

motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entiereté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entiereté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million cinquante mille (1'050'000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Sauchie Investment L.P., prénommée; .....	1,050'000
Total: .....	1'050'000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10'500.-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Après que les statuts aient été rédigés, la partie comparante prénommée, agissant en sa qualité d'associé unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Paul WASSERMAN, né au Texas (États-Unis d'Amérique), le 18 octobre 1972, avec adresse professionnelle 600 Travis Street, Suite 7200, Houston, Texas 77002, États-Unis d'Amérique, Gérant B;

b. Monsieur William J. JANETSCHKEK, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 28 août 1961, avec adresse professionnelle 9 West 57 Street Suite 4200 New York, NY 10019, États-Unis d'Amérique, Gérant B;

c. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trèves (Allemagne), le 08 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant A; et

d. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant A.

3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2015. Relation: EAC/2015/4394. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015033905/432.

(150037680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Nethuns S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nethuns S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 123.831.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Nethuns S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.831 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 March 2007 under number 485. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 July 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, 1 October 2010 under number 2057.

The Meeting appoints Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting appoints as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer), Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg. The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder(s) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholder(s) present or the holder(s) of power(s) of attorney and the members of the Bureau.

The power(s) of attorney from the shareholder(s) represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the holder(s) of power(s) of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting. The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the shareholder(s) waive the convening notice, the shareholder(s) present or represented consider them self as duly convened

and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance. The Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the following agenda (the Agenda):

- (1) Conversion of the legal form of the Company from a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée);
- (2) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
- (3) Miscellaneous.

II. After careful deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert with immediate effect the legal form of the Company from its current legal form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) without creating a new legal entity.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The “société à responsabilité limitée” shall continue the book-keeping and the accountancy held by the “société anonyme”.

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per November 30, 2014, a copy of which, after having been signed *in variatur* by the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles such that the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 1. Form and Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of NETHUNS S.à r.l. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders.

The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 9 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The Company will have a financing activity limited to the financing of entities of the Lactalis Group in any form whatsoever. The Company may carry out any commercial and financial operations, including borrowing money, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

Lactalis Group means BSA, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75015 Paris, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 557350253, and all its Affiliates.

Affiliate(s) means with respect to an entity or company, any entity Controlling, Controlled by or under common Control with, such entity or company.

Control means, with respect to any given entity or company, the direct or indirect ownership or control of:

(i) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders of that company or entity on all, or substantially all, matters corresponding to the sphere of competence of the general meeting of shareholders, or of the board of directors;

(ii) the right to appoint or remove managers having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that company or entity on all, or substantially all, matters corresponding to the sphere of competence of the general meeting of shareholders, or of the board of directors.

Controls, Controlling, Controlled by and similar terms shall have correlative meanings.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand euros) consisting of 490 (four hundred and ninety) class A shares (the Class A Shares) and 510 (five hundred and ten) class B shares (the Class B Shares) without nominal value. Any share premium is exclusively allocated to the Class A Shares.

The authorised share capital, including any share premium, is fixed at EUR 2,300,000,000 (two billion three hundred million euros).

The subscribed share capital of the Company may be increased by a resolution of the Board, within the limits of the authorised share capital, for a period of five years beginning on 29<sup>th</sup> January 2015, by way of increase of the par value of the existing shares, and, as the case may be, the payment of a share premium.

Each time the Board shall act to render effective the share capital increase, as authorised under the present Article 5, such Article 5 shall be amended to reflect the share capital increase. The Board shall perform, or authorise any person to perform the necessary requirements in view of the publication of such amendment.

Any share premium may only be distributed by decision of the Sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting, as the case may be, required for the amendment of these Articles.

The share capital may be amended at any time by decision of the Sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

A register of the shareholder(s) shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** If the Company is composed of a Sole Shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the General Meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In the Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 31 March of each year at 12.00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meeting of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by shareholders representing more than 50% of the share capital.

The appointment, replacement and revocation of managers require a two-third majority of all the shareholders



A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by a Board composed of two (2) A managers (the A Managers) and one (1) B manager (the B Manager) who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The managers shall be elected by the General Meeting upon proposal of the holders of Class A Shares for the A Managers, and upon proposal of the holders of the Class B Shares for the B Manager. In the case of a Sole Shareholder, the A Managers and the B Manager will be elected by the Sole Shareholder. The shareholders of the Company shall also determine the remuneration of the managers and the term of their office. A manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any manager at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another manager as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the managers can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in relation to the following matters require the unanimous consent of the managers:

- expenses over an amount of EUR 10,000;
- granting of security interests to third parties; and
- contracting a debt from third parties excluding debt contracted from any of the shareholders of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the managers by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every managers. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board.** The resolutions passed by the Board are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of managers. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two members of the Board, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

The independent external auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 December and shall terminate on the 30 November of the next year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy provided the dividends are distributed to each shareholder prorata to its total contribution in the sum of the share capital and the share premium of the Company.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide by unanimous consent to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915, provided the dividends are distributed to each shareholder prorata to its total contribution in the sum of the share capital and the share premium of the Company.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by

the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Applicable law.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to convert all the shares (actions) of the Company into shares (parts sociales) and to update the share register of the Company accordingly.

The Meeting resolves that the Company shall from now on be managed by a board of managers composed of the following persons appointed for an unlimited period of time:

- Yves Cacclin, A Manager;
- Marc Augier, A Manager; and
- Olivier Savary, B Manager.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 3,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the shareholder(s), the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the shareholder(s), it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,

Devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de Nethuns S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.831 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 485 du 29 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernière date le 1<sup>er</sup> juillet 2010 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2057 du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

L’Assemblée a élu Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que président de l’Assemblée (le Président).

Le Président désigne en tant que secrétaire de l’Assemblée (le Secrétaire) et l’Assemblée désigne en tant que scrutateur de l’Assemblée (le Scrutateur), Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires(s) présent(s) ou représenté(s) à l’Assemblée et le nombre d’actions qu’ils détiennent est indiqué sur la liste de présence, qui restera attachée au présent acte après avoir été signé avant l’ouverture des procédures de l’Assemblée par les actionnaire(s) présent(s) ou le(s) mandataire(s) et les membres du Bureau.

La/les procuration(s) de l’/des actionnaire(s) représenté(s) à l’Assemblée après avoir été signée(s) ne varient par le(s) mandataire(s), les membres du Bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire d’enregistrer ce qui suit:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité du capital social est dûment représenté à l’Assemblée. La totalité du capital social de la Société étant représentée à l’Assemblée, le(s) actionnaire(s) renonce(nt) aux formalités de convocation, le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) se considère(nt) comme dûment convoqué(s) et déclare(nt) avoir une parfaite connaissance de l’ordre du jour, qui leur(s) a été communiqué par avance. L’Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l’ordre du jour suivant (l’Ordre du Jour):

- (1) Transformation de la forme légale de la Société d’une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
- (2) Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts); et

(3) Divers.

II. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir avec effet immédiat la forme légale de la Société depuis sa forme légale actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sans création d'une nouvelle personne morale.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 30 novembre 2014, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de refondre intégralement les Statuts de la Société de sorte que les Statuts se lisent comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NETHUNS S.à r.l (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 9 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société pourra accomplir une activité limitée au financement des entités du Groupe Lactalis sous quelque forme que ce soit. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières, incluant l'emprunt de fonds, qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Groupe Lactalis signifie BSA, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75015 Paris, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 557350253, et ses Entités Affiliés.

Entité(s), Affilié(s) signifie, en relation avec toute entité ou société, toute entité Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun de cette société ou entité.

Contrôle signifie, en relation avec toute entité ou société, la détention directe ou indirecte ou le contrôle de:

(i) la majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des associés de cette société ou entité en rapport avec toutes, ou substantiellement toutes, les matières qui relèvent du domaine de compétence de l'assemblée générale, ou du conseil d'administration;

(ii) le droit de nommer et de révoquer les gérants ayant une majorité des droits de vote exerçables au conseil d'administration de cette société ou entité, en rapport avec toutes, ou substantiellement toutes, les matières qui relèvent du domaine de compétence du conseil d'administration.

Contrôle, Contrôlant, Contrôlé par et d'autres termes similaires ont un sens équivalent.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 490 (quatre cents quatre-vingt-dix) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) et 510 (cinq cents dix) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B) sans valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement allouée aux Parts Sociales B.

Le capital social autorisé, incluant la prime d'émission, est fixé à EUR 2.300.000.000 (deux milliards trois cents millions d'euros).

Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, pendant une période de 5 ans commençant le 29 janvier 2015, par voie d'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes et le cas échéant le paiement d'une prime d'émission.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira afin de faire produire ses effets à une augmentation de capital, telle qu'autorisée, le présent Article 5 sera modifié de telle façon qu'il reflète le résultat de cette augmentation de capital. Le

Conseil de Gérance prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir la publication de cette modification.

Toute prime d'émission ne peut être distribuée que par une décision de l'Associé Unique ou conformément à une résolution de l'Assemblée Générale, le cas échéant, statuant comme en matière de modification des Statuts

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou conformément à une résolution de l'Assemblée Générale, le cas échéant, avec l'approbation d'une majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6. Parts sociales.** Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) associé(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout associé. Ce registre contient le nom de tout associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Parts Sociales.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les créanciers ou ayants-droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des associés de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute assemblée générale des associés de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 mars de chaque année à 12 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout associé de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les associés peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises par les associés représentant au moins plus de 50% du capital social.

La nomination, le remplacement et la révocation des gérants requièrent une majorité des deux tiers de tous les associés.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tant que la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associé(s) peuvent, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, il devra avoir été envoyé à chaque associé un projet de(s) résolution(s) devant être prise(s), et chaque associé devra voter par écrit (un tel vote devant pouvoir être prouvé par la transmission de la lettre ou du télécopie ou du mail électronique (e-mail)).

**Art. 10. Administration de la Société.** La Société est administrée par un Conseil de Gérance comprenant deux (2) gérants A (les Gérants A) et 1 gérant B (le Gérant B), lesquels ne sont pas nécessairement associés de la Société. Les gérants sont élus pour un mandat ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Les gérants sont élus par l'Assemblée Générale sur proposition des détenteurs de Parts Sociales A pour les Gérants A, et sur proposition des détenteurs de Parts Sociales B pour le Gérant B. En cas d'Associé Unique, les Gérants A et le Gérant B seront élus par l'Associé Unique. Les associés de la Société déterminent également, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de gérant pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les gérants restant pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence de gérant disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux gérants.

**Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des gérants présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par l'un des gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre gérant comme son mandataire.

Un membre du Conseil de Gérance peut représenter plus d'un gérant empêché lors de la réunion du Conseil de Gérance si au moins deux gérants sont physiquement présents à la réunion du Conseil de Gérance ou y participent par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les gérants participant à la réunion du Conseil de Gérance peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil de Gérance peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil de Gérance est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil de Gérance peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil de Gérance par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de ce Conseil de Gérance. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Les résolutions concernant les matières suivantes requièrent le consentement unanime des gérants:

- dépenses dépassant un montant de EUR 10.000;
- accorder des sûretés au profit de parties tiers; et
- les emprunts auprès de parties tiers à l'exclusion des emprunts contractés auprès de tout associé de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre gérants par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux

exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Gérance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance.** Les résolutions prises par le Conseil de Gérance sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le Président ou un autre Gérant qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915) ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil de Gérance ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil de Gérance peut nommer une personne, associé ou non, gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil de gérance. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil de gérance d'une telle entité.

Le Conseil de Gérance est aussi autorisé à nommer une personne, gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux gérants de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet gérant devra informer le Conseil de Gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil de Gérance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, à condition que les dividendes soient distribués à chacun des associés au prorata représentés par la somme des apports au capital social et à la prime d'émission de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil de Gérance et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut décider, par consentement unanime des gérants, de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les

Sociétés de 1915, à condition que les dividendes soient distribués à chacun des associés au prorata représentés par la somme de ses apports au capital social et à la prime d'émission de la Société.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de convertir toutes les actions de la Société en parts sociales et de mettre à jour le registre de parts sociales de la Société conformément.

L'Assemblée décide que la Société sera gérée dorénavant par un conseil de gérance composé des personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Yves Cacclin, Gérant A;
- Marc Augier, Gérant A; et
- Olivier Savary, Gérant B.

#### *Estimation des frais*

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement EUR 3.800.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires des actionnaires de la Société, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mandataires des actionnaires de la Société, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3126. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035243/563.

(150039366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

#### **Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 and 7 January 2014 (the "Board Resolutions"), as well as the declaration adopted on 21 January 2015 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the Delegate's Declaration, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The



Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 30 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million eighty thousand two hundred sixty-four United States Dollars fifty-six Cents (USD 14,080,264.56) represented by one billion four hundred and eight million twenty-six thousand four hundred fifty-six (1,408,026,456) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to two hundred seventy-seven thousand nine hundred eighty-four United States Dollars twenty-six Cents (USD 277,984.26) so as to bring it up to fourteen million three hundred forty-nine thousand three hundred fifty-four United States Dollars thirty Cents (USD 14,349,354.30) through the issue of up to twenty-seven million seven hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-six (27,798,426) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of one hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-seven (159,177) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 17.36 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
09/01/2015	33,049	HKD 573,730.64	HKD 1 = USD 0.12896	USD 73,988.30	USD 330.49	USD 73,657.81
12/01/2015	10,028	HKD 174,086.08	HKD 1 = USD 0.10895	USD 18,966.68	USD 100.28	USD 18,866.40
13/01/2015	59,102	HKD 1,026,010.72	HKD 1 = USD 0.12898	USD 132,334.86	USD 591.02	USD 131,743.84
14/01/2015	300	HKD 5,208.00	HKD 1 = USD 0.12897	USD 671.68	USD 3.00	USD 668.68
15/01/2015	17,567	HKD 304,963.12	HKD 1 = USD 0.12897	USD 39,331.09	USD 175.67	USD 39,155.42
Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 23.30 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
12/01/2015	22,893	HKD 533,406.90	HKD 1 = USD 0.10895	USD 58,114.68	USD 228.93	USD 57,885.75
13/01/2015	16,238	HKD 378,345.40	HKD 1 = USD 0.12898	USD 48,798.99	USD 162.38	USD 48,636.61

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of one hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-seven (159,177) New Shares amounting to three hundred seventy-two thousand two hundred and six United States Dollars twenty-eight Cents (USD 372,206.28) shall be allocated as follows:

- One thousand five hundred ninety-one United States Dollars seventy-seven Cents (USD 1,591.77) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- Three hundred seventy thousand six hundred fourteen United States Dollars fifty-one Cents (USD 370,614.51) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“ 4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million eighty-one thousand eight hundred fifty-six United States Dollars thirty-three Cents (USD 14,081,856.33) represented by one billion four hundred and eight million one hundred eighty-five thousand six hundred thirty-three (1,408,185,633) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 et du 7 janvier 2014 (les «Résolutions du Conseil»), ainsi que la déclaration adoptée en date du 21 janvier 2015 par Monsieur John Livingston, dûment autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la Déclaration du Délégué, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt mille deux cent soixante quatre Dollars Américains cinquante-six Centimes (USD 14.080.264,56), représenté par un milliard quatre cent huit millions vingt-six mille quatre cent cinquante-six (1.408.026.456) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains vingt-six Centimes (USD 277.984,26) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions trois cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre Dollars Américains trente Centimes (USD 14.349.354,30) par l'émission de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-six (27.798.426) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de cent cinquante neuf mille cent soixante-dix-sept (159.177) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD)	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
09/01/2015	33.049	HKD 573.730,64	HKD 1 = USD 0,12896	USD 73.988,30	USD 330,49	USD 73.657,81
12/01/2015	10.028	HKD 174.086,08	HKD 1 = USD 0,10895	USD 18.966,68	USD 100,28	USD 18.866,40
13/01/2015	59.102	HKD 1.026.010,72	HKD 1 = USD 0,12898	USD 132.334,86	USD 591,02	USD 131.743,84
14/01/2015	300	HKD 5.208,00	HKD 1 = USD 0,12897	USD 671,68	USD 3,00	USD 668,68
15/01/2015	17.567	HKD 304.963,12	HKD 1 = USD 0,12897	USD 39.331,09	USD 175,67	USD 39.155,42
Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD)	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
12/01/2015	22.893	HKD 533.406,90	HKD 1 = USD 0,10895	USD 58.114,68	USD 228,93	USD 57.885,75
13/01/2015	16.238	HKD 378.345,40	HKD 1 = USD 0,12898	USD 48.798,99	USD 162,38	USD 48.636,61

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de cent cinquante neuf mille cent soixante-dix-sept (159.177) Nouvelles Actions s'élevant à trois cent soixante-douze mille deux cent six Dollars Américains vingt-huit Centimes (USD 372.206,28) est alloué comme suit:

- mille cinq cent quatre-vingt-onze Dollars Américains soixante-dix-sept Centimes (USD 1.591,77) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- trois cent soixante-dix mille six cent quatorze Dollars Américains cinquante-et-un Centimes (USD 370.614,51) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt- un mille huit cent cinquante-six Dollars Américains trente-trois Centimes (USD 14.081.856,33), représenté par un milliard quatre cent huit millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent trente-trois (1.408.185.633) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2242 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035346/208.

(150039718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

**IRAF Rosi Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 194.870.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP15496, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP2093, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

both duly represented by Mr Giovanni CIRASA, Master in Business Administration, with professional address at Luxembourg,

by virtue of two proxies given both under private seal on 17 February 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "IRAF Rosi Holdings".

**Art. 3. Corporate object.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and

patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, divided into five classes of shares as follows:

- five thousand (5,000) class A shares (the "Class A Shares"),
  - five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares"),
  - five thousand (5,000) class C shares (the "Class C Shares"),
  - five thousand (5,000) class D shares (the "Class D Shares"), and
  - five thousand (5,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares will be collectively referred to as the Classes of Shares as the case may be, or individually as a Class of Shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

**Art. 7.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class E Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount	Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 15 (fifteen) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

**Art. 8. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 9. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 10. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 11. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 12. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Managers.** The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

**Art. 15. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 16. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 17. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 18. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 19. Delegation of powers.** The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.  
If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

**Art. 21. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 22. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 23. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

**Art. 24. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

**Art. 25. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 26. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 27. Allocation of profits.** Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

**Art. 28. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 29. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.



*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, prenamed: . . . . .	Class A shares	2,450
	Class B shares	2,450
	Class C shares	2,450
	Class D shares	2,450
	Class E shares	2,450
INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, prenamed: . . . . .	Class A shares	2,550
	Class B shares	2,550
	Class C shares	2,550
	Class D shares	2,550
	Class E shares	2,550
TOTAL SHARES: . . . . .	Class A shares	5,000
	Class B shares	5,000
	Class C shares	5,000
	Class D shares	5,000
	Class E shares	5,000

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at four (4) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2015:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Timothy THORP, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

- Mr Gareth PURCELL, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 20 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP15496, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et,

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP2093, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

dûment représentées par Monsieur Giovanni CIRASA, Maître en Gestion des Entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé le 17 février 2015, lesquelles resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "IRAF Rosi Holdings".

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.  
Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en cinq catégories de parts sociales comme suit:

- cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»),
  - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»),
  - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
  - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»), et
  - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts sociales de Catégorie E»),
- toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

**Art. 7.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie E) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

**Montant Disponible** Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

	PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables
	RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée
	P = pertes (incluant les pertes reportées)
	RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.
Montant d'Annulation par Parts Sociales	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

**Art. 8. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 10. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 11. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 12. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

**Art. 15. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

**Art. 16. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 17. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé à la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 18. Pouvoirs.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 19. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 22. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 24. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

**Art. 25. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

**Art. 27. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 28. Dissolution. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	2,450
	Parts Sociales de Catégorie B	2,450
	Parts Sociales de Catégorie C	2,450
	Parts Sociales de Catégorie D	2,450
	Parts Sociales de Catégorie E	2,450
INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	2,550
	Parts Sociales de Catégorie B	2,550
	Parts Sociales de Catégorie C	2,550
	Parts Sociales de Catégorie D	2,550
	Parts Sociales de Catégorie E	2,550
TOTAL: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	5,000
	Parts Sociales de Catégorie B	5,000
	Parts Sociales de Catégorie C	5,000
	Parts Sociales de Catégorie D	5,000
	Parts Sociales de Catégorie E	5,000

Toutes les vingt-cinq milles (25.000) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à quatre (4), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2015:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Timothy THORP, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et

- Monsieur Gareth PURCELL, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. CIRASA, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4465. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015034516/632.

(150038773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Immo Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 3-5, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 84.416.

—

*Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 14.02.2015*

Le Conseil d'Administration de la société IMMO HOTEL S.A., réuni le 14.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B6307 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 14.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015035762/16.

(150040430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Icalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 90.065.

—

*Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 14.02.2015*

Le Conseil d'Administration de la société ICALUX S.A., réuni le 14.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B6307 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 14.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015035758/16.

(150040432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.588.300,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 février 2015, que:

- Mr Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 février 2015;

- Mr Tan An Huynh, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1<sup>er</sup> Mars 2015:

- Mark PHILLIPS, Gérant

- Tan An HUYNH, Gérant

- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 2 Mars 2015.

Référence de publication: 2015035607/20.

(150040047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.